

16^e Rendez-vous de la Mondialisation

Mondialisation et environnement

Mercredi 09 décembre 2009

17 h 30 – 19 h 30

Paris, Centre d'analyse stratégique

Les termes du débat

La mondialisation a accéléré la prise de conscience des défis environnementaux auxquels sont confrontés les gouvernements et les opinions publiques. De surcroît, les différents rapports du GIEC ont établi de plus en plus précisément les liens entre les activités humaines et le réchauffement climatique. C'est pourquoi, à l'heure du Sommet de Copenhague (7-18 décembre 2009), la question du lien entre la mondialisation et l'environnement apparaît cruciale. Elle sera abordée sous l'angle de l'impact des modèles de croissance sur l'environnement, des modes de coopération possibles permettant d'endiguer le changement climatique, de l'éventuelle mise en place d'un « protectionnisme vert », et enfin sous celui de l'enjeu émergent des réfugiés climatiques.

La croissance démographique, l'accès au développement économique, et les modes de production traditionnels pèsent fortement sur l'environnement et font craindre un épuisement rapide des ressources naturelles. Ce qui amène à poser la question de la pertinence du modèle économique existant. En premier lieu, quels ont été les dommages causés à l'environnement mais quelles sont également les bonnes pratiques qui préservent ce même environnement ? En alliant objectifs de réduction de 30% des gaz à effet de serre et d'« écologisation de l'économie » à l'horizon 2020, l'Union européenne semble pouvoir concilier défense de l'environnement et développement économique. Quelles sont les politiques les plus à même d'encourager l'innovation verte ? Comment et quand convient-il d'agir pour l'action publique ? Une telle stratégie unilatérale de la part des seuls pays développés est-elle par ailleurs vraiment déterminante ? La Chine a annoncé qu'elle réduirait ses émissions carbone par unité de PIB de 40-45% d'ici 2020. Mais saura-t-elle aller plus loin que les

premiers engagements qu'elle a pris en matière de recours aux technologies vertes pour se diriger vers une société post-carbone ?

Le Protocole de Kyoto a d'ores et déjà généré un certain nombre d'initiatives régionales dont le système ETS (système d'échanges de quotas d'émission) en Europe, dans le cadre d'un mécanisme de Cap-and-Trade. Il a également stimulé la mise en place d'incitations fiscales (taxes carbone), des approches « *command and control* » (normes environnementales), et des mécanismes compensatoires (ou mécanisme de développement propre des Nations Unies MDP). Il faudra évaluer la pertinence économique (équité, coûts de transaction) de ces différentes approches, afin de pouvoir dessiner l'architecture idoine lors des négociations climatiques, à Copenhague ou ultérieurement. C'est bien une coopération mondiale à l'horizon post-2012 qui est en jeu, alors que les questions de partage du fardeau ou de transfert financier restent prégnantes. Sera-t-il possible de mettre en place une nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement avec ce que cela suppose de pouvoir de contrôle et de pouvoir de contrainte?

L'internationalisation croissante des échanges a suscité des craintes de « dumping environnemental » via la délocalisation des industries les plus polluantes vers des pays aux normes environnementales sinon inexistantes, du moins plus souples. Le débat sur la conformité des écolabels ou d'une taxe verte avec les règles du commerce international reste important, même si l'OMC s'est récemment prononcée en faveur de la conformité entre accords sur le commerce international et imposition de droits d'importation en cas de concurrence déloyale. La France apparaît favorable à la mise en place de mesures d'ajustement aux frontières. Elle prône la répercussion des coûts substantiels pour les secteurs nationaux à forte intensité énergétique sur les pays produisant à moindre coût et en l'absence de contraintes environnementales. L'ajustement aux frontières permettrait selon les experts de restaurer la neutralité concurrentielle et d'infléchir le comportement des entreprises comme des consommateurs. Une telle taxe exerce-t-elle une pression sur les pays non contraints pour qu'ils rejoignent un accord contraignant ? Permet-elle également le transfert des technologies propres vers les pays émergents ou en développement?

Le changement climatique concerne l'ensemble de la planète, mais plus particulièrement les pays insulaires, les pays ayant des zones littorales de faible élévation, les pays arides ou semi arides, sujets à la sécheresse... La conjonction d'événements climatiques extrêmes et d'une diminution des ressources naturelles devrait provoquer selon l'Organisation internationale des migrations (OMI) le déplacement de quelques 250 millions de migrants à l'horizon 2050. Il reste encore difficile d'évaluer précisément les conséquences de ce phénomène sur la vie des populations, et son interrelation avec d'autres facteurs comme la pauvreté, l'état démocratique et les questions de souveraineté, le mode de développement, les pratiques agricoles, la sécurité des personnes. Mais ces mouvements de population seront en tout état de cause de grande ampleur et ils doivent donc être anticipés et accompagnés. Les instruments actuels du droit international n'offrent pas pour l'instant de protection spécifique aux migrants climatiques. Quelles approches et quels outils la communauté internationale devrait-elle mettre en place pour protéger leurs droits et éviter d'avoir à intervenir dans l'urgence des catastrophes climatiques ou des conflits ?